

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010

COMPTE-RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. CORDONNIER Yannick est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010 CONCERNANT LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Il est fait obligation aux Conseils Municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations générales des budgets dans un délai de deux mois précédant l'examen de ceux-ci. Le Conseil Municipal devra donc débattre des taux d'imposition pour l'année 2010, des grandes masses budgétaires et des principaux investissements. Le rapport est joint à la présente convocation. Par ailleurs, Madame le Maire-Adjoint aux Finances présidera la commission des Finances qui en expliquera le détail.

CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire-Adjoint aux Affaires Scolaires fait le point sur la situation scolaire.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Préfet a demandé, avant le 15 janvier, la transmission des dossiers de demande de D.G.E., avec une priorité pour le logement social. Ont été communiquées l'opération du quai Saint-Etienne pour 202 320 €, celle de la Gare II boulevard Jean-Jaurès pour 19 849,44 €, la création d'une réserve foncière aux Grelets pour 353 538 €, ainsi que la viabilisation de cinq zones ouvertes à la constructibilité pour 2 903 428,09 €.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

TRANSFORMATION DU SITE DE MATRA 4 EN POLE ECONOMIQUE ET SOCIAL (C.P.E.R.) : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU C.P.E.R. 2007/2013 AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET ATTRACTIVITE DES AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES

Notre demande de subvention à la Région n'a pas varié dans son montant tel qu'adopté le 8 décembre 2009. L'objet de la présente délibération porte simplement sur une répartition différente des postes de dépenses incluses dans le plan de financement.

Voté à la majorité (1 contre : M. GABILLAS)

ACQUISITION DE TERRAIN AUX AUBINES

Le terrain cadastré section CD n° 145 de 468 m² peut être acquis pour la somme de 500 euros. Il vient compléter les parcelles précédemment acquises le long du ruisseau de Saint-Marc (plan parcellaire ci-joint).

Adopté à l'unanimité.

3F –S.A. JACQUES GABRIEL – OPERATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS "LA BERNACHERIE" RUE ROGER SALENGRO : GARANTIE D'EMPRUNT

Le rapport ainsi que la convention sont joints à la convocation.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

VIABILISATION DE LA RUE DES VITRES : CONVENTION AVEC LA SOCIETE STAR IMMO

La société Star Immo prévoit l'aménagement de cinq lots et s'engage à verser, par convention, une participation de 50 000 euros pour l'exécution des travaux au 1^{er} semestre 2010 et la prise en charge par la Ville des raccordements individuels en eau, assainissement et électricité.

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE TRANSFORMATION, DE DISTRIBUTION ET RACCORDEMENT E.R.D.F. A SAINT-MARC

E.R.D.F. propose un ensemble de conventions pour l'occupation de deux terrains de 15 m² chacun à Saint-Marc pour la pose de deux transformateurs ainsi que la création de servitudes de passage pour des lignes Haute Tension A et Basse Tension A sur trois parcelles.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (ETAT) : AVENANT N° 1

Alors que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), conclu en 2007, pour trois ans, avec l'Etat, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et les bailleurs sociaux s'achevait en 2009, Monsieur le Préfet nous a proposé un avenant le prorogeant en 2010.

Adopté à l'unanimité.

CONTROLES PAR LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES : AVENANTS

Les analyses agro-alimentaires effectuées par le Laboratoire Départemental seront forfaitisées à partir de cette année pour un montant de 561 euros pour chaque site suivant : crèche des Rossignols, crèche des Fauvettes, foyer Robert Serrault. Les 8 restaurants scolaires feront l'objet de 4 forfaits du même montant.

Adopté à l'unanimité.

CARTE AMBASSADEUR : CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Le Comité Départemental du Tourisme a proposé le renouvellement de l'opération "carte ambassadeur" qui permet à chaque habitant du Loir-et-Cher une réduction de 50 % s'il est accompagné d'un autre visiteur. Le musée de Sologne et l'espace automobiles Matra s'y associent.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA BASE AERIENNE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE

Une convention d'utilisation de la piscine par les militaires de la Base Aérienne avait été conclue en 2006 pour trois ans. Elle est renouvelée pour la même durée pour des groupes limités à 25 et pour 1,56 € par personne.

Adopté à l'unanimité.

INVENTAIRE DU MUSEE DE SOLOGNE : PLAN DE RECOLEMENT DECENNAL

La Loi n° 2002-5 et le Décret n° 2002-852 édictent l'inventaire des collections des Musées de France et leur récolement tous les dix ans. Le musée de Sologne a donc établi ce document qui doit être validé.

Adopté à l'unanimité.

DENOMINATION DE RUES

Il est proposé de donner le nom de : **impasse des Chevreuils** à la voirie interne du lotissement des Chevreuils situé entre le 104 et le 108 de la rue de Gombault, **rue de la Traite des sables** au chemin rural dit "Traite des Sables" situé entre le 85 bis et le 87 rue de Loreux, **rue des Bons Sergents** à la voie communale n° 2 de Veilleins à Loreux située entre la rue de Veilleins et la rue de Vernou, **rue Thuault de Beauchêne** à la voirie interne du lotissement situé entre le chemin rural n° 49 dit rue des Carrosses et la rue des Repentirs (plans ci-joints).

Adopté à l'unanimité.

REMISE GRACIEUSE DE PENALITE CONCERNANT DES TAXES D'URBANISME

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de pénalité à M. et Mme LE GUYADER DESPREE Michel - N° P.C. 19407R0081 - pour la somme de 30,95 euros.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

- Tableau des effectifs
- Régime indemnitaire
- Médiathèque et service des conférences : rémunération des intervenants
- Médecine préventive : mise à disposition d'un local auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Mises à disposition
- Classe de neige : indemnité à verser aux accompagnateurs

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS)